

Bulletin d'adhésion 2019/2020

À renvoyer par mail ou courrier à



SNUipp-FSU 40

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Maison des Syndicats, 97 place de la Caserne Bosquet 40000 Mont de Marsan

Téléphone : 05 58 933 933

Courriel : snu40@snuipp.fr

Site : <http://40.snuipp.fr>

66%
déductibles
des impôts,
ou reversés
en crédit
d'impôt.

Conformément à la loi informatique et libertés, j'accepte de fournir au SNUipp-FSU des Landes, les informations nécessaires à l'examen de ma carrière ; il pourra me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU des Landes. Le SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser l'ensemble de ses publications.

Catégorie : PE Instituteur (trice) PEGC Etudiant(e) AESH
 Classe normale Hors Classe Classe Exceptionnelle M1 M2

Nom : Nom de naissance : Prénom :

Date de naissance : / / Date de sortie ESPE, IUFM ou EN : / /

Adresse personnelle :

C.P. Ville : Tél : ... / ... / ... / ... / ... Tél port: ... / ... / ... / ... / ...

Adresse électronique personnelle :

École de rattachement : Nommé(e) : à TD à TP

Type de poste : Adjoint Directeur(trice) Spécialisé(e) TR TRS

Précision : Stagiaire Autre fonction (IMF, PEMF, CPC, MAI, Référent, ...) :
 en disponibilité/ congé parental temps partiel Retraité(e)

Échelon : Quotité si temps partiel :%

Montant de la cotisation : _____ € (voir tableaux ci-dessous) Date : ... / ... / ... Signature : _____

Tableaux des cotisations

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE		126€	131€	136€	146€	151€	161€	173€	185€	198€	211€
PE H. Cl.			210€	225€	241€	252€					
PE Cl. Ex.	222€	236€	247€	264€	284€	295€	312€				
Instituteur					122€	125€	128€	135€	141€	149€	165€
PEGC					124€	130€	136€	144€	151€	160€	170€
PEGC H. Cl.	144€	152€	161€	170€	192€	206€					
PEGC Cl. Ex.	192€	208€	218€	232€	245€						

Temps partiels :

le % de la cotisation à régler correspond à la quotité travaillée, avec un minimum versé de 87€

Ajouter à la cotisation	
Direction 5-9cl	+ 10€
Direction 10cl & +	+ 15€
ASH	+ 8€
PEMF, CPC ...	+ 10€
REP	+ 10

Les Néo	
M1	6€
M2	11€
PES	87€

Cotisations forfaitaires	
Retraités < 1000€/mois	81 €
Retraités 1000 à 1300€	95€
Retraités 1301 à 1600€	109€
Retraités 1601 à 1900€	123€
Retraités 1901€ à 2200€	137€
Retraités > 2200€	151€

AVS-EVS	26€
---------	-----

disponibilité	87€
---------------	-----

Modes de paiement :

Je souhaite bénéficier pour l'an prochain du renouvellement automatique de ma cotisation
(j'ai bien noté que je recevrai en fin d'année scolaire les modalités de reconduction ou de résiliation)

Je choisis le prélèvement automatique
(remplir le mandat de prélèvement SEPA au dos et joindre un RIB/RIP/RICE avec IBAN et BIC)

Cochez ci-dessous les mois de prélèvement souhaités, de façon consécutive. Le prélèvement aura lieu au début du mois (sauf septembre).
 Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet

Je paie avec 1 à 10 chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 40 avec le mois d'encaissement inscrit au dos du (des) chèque(s).

syndiqué(e) l'an dernier

ancien syndiqué(e)

nouvelle adhésion

Réservé au SNUipp-FSU :



INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES SEPA

1. Remplissez soigneusement le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous.
2. Vous ne remplissez que la partie concernant « le Débiteur » (nom, adresse, code postal, ville et pays).
3. Renseignez l'IBAN (*International Bank Account Number*) et le BIC (*Bank Identifier Code*) de votre compte.
4. Datedez et signez le mandat de prélèvement SEPA
5. Joindre **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE) sur lequel figurent l'IBAN et le BIC. Un chèque annulé ne peut en aucun cas faire office de relevé d'identité.
6. Envoyez le tout à :

SNUipp-FSU 40
Maison des Syndicats,
97 place de la Caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan

ou par mail à : snu40@snuipp.fr



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique de mandat *(ne rien inscrire dans ces cases, ce RUM vous sera communiqué avant le 1^{er} prélèvement)*

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

En signant ce formulaire, vous autorisez

- le SNUipp-FSU40 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte
- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU40

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Informations concernant le débiteur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

C.P. :

 Ville :

Pays :

Désignation du compte à débiter :

--	--	--	--	--	--	--	--

IBAN (numéro d'identification international du compte bancaire)

--	--

BIC (code international d'identification de votre banque)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Informations concernant le créancier :

Nom : SNUipp-FSU 40 Adresse : 97 place de la caserne Bosquet
CP 40000 Ville : Mont de Marsan

Pays : France

ICS (identifiant créancier SEPA) : FR39ZZZ463259

Fait à

 Le :

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété en totalité, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 387 et suivants de la loi n) 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.